



COMMUNICATION DU CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE EN VUE DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE PARIS SUR LE CLIMAT

Octobre 2015

« L'industrie française doit jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique par les solutions scientifiques et technologiques innovantes qu'elle développe et apporte à notre société. »

Toutes les organisations membres du CNI s'associent à cette communication : les organisations et fédérations professionnelles et les organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO).

Le Conseil national de l'industrie réaffirme à l'occasion de la Conférence internationale de Paris sur le Climat (COP 21), que l'industrie française doit jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique par les solutions scientifiques et technologiques innovantes qu'elle développe et apporte à notre société. Acteur économique essentiel de la transition énergétique, de l'efficacité énergétique, de la créativité écologique et de l'économie circulaire, l'industrie française se veut respectueuse de l'environnement et pleinement consciente de sa responsabilité sociétale.

Depuis le début des années quatre-vingt et plus particulièrement au cours des 20 dernières années, les gaz à effet de serre émis par l'industrie ont baissé de 36 %. Ceci est certes en partie la conséquence d'une baisse d'activité industrielle sur le territoire, mais c'est aussi le résultat d'efforts considérables déployés par l'industrie française pour se hisser au rang des industries mondiales les plus performantes sur ce plan. La mobilisation des acteurs industriels s'est ainsi traduite par des gains importants en termes d'efficacité énergétique, par une réduction de 60% des déchets via le recyclage et par un accroissement de 30% de la productivité matière entre 1990 et 2008. Ces progrès se poursuivent et doivent s'amplifier pour se traduire par **une réduction constante de l'empreinte environnementale de l'industrie.**

Les nombreuses innovations issues de la R&D des grands groupes industriels et du vaste tissu des PME et ETI industrielles, dont certaines sont des leaders mondiaux dans leurs secteurs, sont autant de contributions majeures et de sources de progrès pour nos filières énergétiques. De plus en plus d'entreprises ont intégré la contrainte du réchauffement climatique dans leurs stratégies, conduisant une politique avisée et responsable qui place la consommation énergétique, et plus globalement le respect de l'environnement, au centre de leurs démarches de conception de produits et d'amélioration de leurs procédés de fabrica-

tion. La performance énergétique et la performance environnementale deviennent aujourd'hui, comme les enjeux sociaux, indissociables de la performance et du développement durable de l'industrie.

Le Conseil national de l'industrie espère une pleine réussite des négociations lors de cette Conférence internationale de Paris sur le climat, et souligne tout particulièrement les enjeux suivants pour l'industrie française et européenne :

1 – Finaliser un accord international garantissant que les principaux émetteurs mondiaux s'engagent sur une trajectoire ambitieuse de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre

L'Europe est actuellement la seule région du monde à avoir sensiblement réduit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et contribue à la lutte contre le changement climatique dans une proportion supérieure à son poids économique¹. Bien qu'émettant moins de 1% des GES mondiaux, la France figure parmi les Etats Membres de l'UE les plus contributifs à cette bonne performance européenne et ses émissions par unité de PIB sont largement inférieures à la moyenne mondiale².

Le CNI salue ces efforts et soutient l'objectif d'une réduction des émissions de GES de 40% d'ici à 2030 en Europe par rapport au niveau de 1990. Il attend de l'Union européenne qu'elle assure la cohérence de cet engagement avec l'objectif qu'elle a souscrit de voir la part de l'industrie dans le PIB européen progresser à 20% en 2020.

L'Union européenne doit veiller à ce que l'accord garantisse un niveau de concurrence équitable entre les Etats parties, notamment pour ce qui concerne les prix de l'énergie et les produits soumis à la concurrence internationale.

Il s'agit d'un enjeu crucial pour réussir à la fois le renforcement de l'activité industrielle en Europe et une transition écologique et énergétique ambitieuse, au service de l'emploi, de la croissance économique, du développement des entreprises et de la qualité de vie des citoyens européens.

Aussi la conférence internationale doit-elle s'attacher à **l'équilibre de l'engagement de tous les acteurs mondiaux**, et en particulier celui des grands émetteurs. Dans le cas contraire, l'efficacité des efforts européens pour le climat serait largement réduite par le phénomène de fuites de carbone³ et la capacité de l'Europe à poursuivre sa stratégie bas carbone sur le long-terme en préservant sa compétitivité industrielle et ses emplois serait mise à mal. L'écart des niveaux de développement devra également être pris en compte, pour préserver la dynamique des pays en processus de développement économique et social.

A ce titre, il importe que l'accord :

- définisse un cadre apportant de la prévisibilité à long terme pour donner aux industriels la visibilité nécessaire à leurs projets d'investissements ;
- engage formellement **tous les Etats** dans une trajectoire de réduction des GES ;
- soit accompagné de systèmes nationaux, régionaux et mondiaux fiables et coordonnés de surveillance, contrôle et vérification (suivi régulier des prix et coûts de l'énergie, analyse des fuites de carbone...);
- pose les fondations pour l'intégration à terme d'un système de tarification carbone régulé entre les principaux pays émetteurs ;
- encourage la mise en place des aides financières adéquates pour développer et déployer les solutions bas carbone (outils du marché carbone, fonds sur le climat) ;
- maintienne le recours à des mécanismes de projet⁴ qui participent à l'optimisation coût/efficacité de la politique de réduction des gaz à effet de serre et à l'accélération du développement durable dans les pays en développement.

L'instauration d'un prix adéquat du carbone est essentielle pour guider les décisions et investissements en faveur des solutions bas carbone et les diffuser dans toute la chaîne des acteurs économiques. L'accord doit favoriser la mise en place par les principaux pays émetteurs d'un système de tarification carbone qui garantisse un prix pertinent et prévisible, à même de stimuler les investissements au meilleur rapport efficacité/coût. Un phasage réaliste qui ne crée pas de distorsion de concurrence tout en tenant compte de la diversité des points de départ est à construire pour aller vers une intégration effective d'un système de régulation du prix du carbone à l'échelle internationale.

2 - Favoriser la recherche, l'innovation et les investissements dans les technologies, les usages et les solutions bas carbone, pour encourager l'émergence de nouveaux modèles de développement et d'emploi.

La réduction des gaz à effet de serre passe par un accroissement de l'emploi des énergies bas carbone de toutes natures, énergie nucléaire comme énergies renouvelables, un changement des pratiques de production et des comportements de consommation, ainsi que par la diffusion de nouvelles technologies permettant l'économie de ressources et la réduction des émissions de CO₂. Il s'agit de promouvoir un **nouveau modèle de croissance avec une industrie efficiente en termes économique, social et environnemental**, sans opter pour autant pour une quelconque décroissance. L'industrie est indispensable pour répondre aux défis écologiques et sociaux mondiaux.

Procédés de production industrielle, systèmes de production et de gestion de l'énergie, moyens de transport et usages de mobilité, construction et rénovation de l'habitat, organisation urbaine et gestion de l'eau, production, transformation et consommation alimentaires se réinventent dans de nouveaux modèles de développement, avec notamment la transformation numérique et l'économie circulaire. Economie et gestion intelligente des ressources, recours à des énergies bas carbone,

recyclage des déchets et utilisation matières premières recyclées, écoconception des produits, déploiement de plate-forme d'écologie industrielle, économie de la fonctionnalité où l'usage prévaut sur la possession touchent tous les secteurs d'activité.

Toutes ces évolutions **doivent être encouragées par les politiques publiques, nationales comme transnationales, par un soutien à la R&D, l'innovation et à l'investissement, notamment au travers de fonds d'investissement dédiés**, pour accompagner les entreprises dans leurs prises de risques financiers, **par une politique de formation adaptée pour anticiper et accompagner les transitions professionnelles**, et le cas échéant **par une évolution réglementaire pertinente** pour éviter les distorsions de concurrence tout en préservant le respect des droits sociaux.

L'industrie française et l'industrie européenne ont dans tous ces domaines de nombreuses compétences et des atouts. La transition énergétique et la lutte contre le changement climatique est une opportunité porteuse de croissance et d'emplois pour le renforcement de nos capacités de production industrielle. Les politiques européennes ont un rôle actif à jouer pour soutenir le développement d'une offre européenne enrichie afin de répondre aux besoins des populations et aux nouveaux marchés. C'est aussi un levier de consolidation du tissu industriel, notamment de PME porteuses de création d'emplois durables.

L'industrie attend également de l'Union Européenne des avancées en termes d'intégration du marché européen de l'énergie et un renforcement de la coopération pour la sécurisation et la compétitivité des approvisionnements énergétiques, dans un contexte où le taux d'indépendance énergétique européen se contracte⁵ et où l'écart de compétitivité de ce facteur de production avec les concurrents des pays tiers s'est fortement accru.

3 - Associer tous les acteurs industriels à la préparation de l'accord : entreprises et salariés

L'implication de la population toute entière, et plus spécifiquement des acteurs industriels apporteurs de solutions et porteurs de la conduite du changement, sera un facteur clé dans la réussite de l'atteinte des engagements. L'initiative « *Business Climate Summit* » des 20 et 21 mai 2015, ou la mise en place d'un « *business dialogue* » entre les présidents d'entreprises de taille mondiale et les négociateurs au plus haut niveau vont dans ce sens. Le Conseil National de l'industrie souhaite que cette démarche d'association des acteurs implique également des représentants des syndicats de salariés de l'industrie, qui participent pleinement à cette transformation.

L'association des acteurs industriels est particulièrement pertinente sur :

- la mise en place d'un système mondial de quotas carbone permettant d'assurer une égalité de concurrence et d'éviter un déséquilibre carbone entre les biens importés et les biens produits localement, et donnant aux industriels de la prévisibilité sur l'évolution du prix du carbone ;
- les modalités d'implication des secteurs non soumis aux quotas carbone dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment le transport et le bâtiment, en prenant en compte leurs spécificités avec des mécanismes d'accompagnement dédiés ;
- l'élaboration, avec les pouvoirs publics concernés, des politiques de formation et des dispositifs d'appui aux transitions professionnelles des salariés, tant pour satisfaire au besoin de compétences nouvelles que pour accompagner les entreprises et les salariés des secteurs exposés à une baisse progressive d'activité ;
- l'identification de mesures et la mise en œuvre de dispositifs contractuels d'encouragement au développement de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire.

¹ En 2012, l'Union européenne avait réduit ses émissions de GES de - 18% depuis 1990 alors que dans cette période les émissions mondiales ont augmenté de 50%. Elle représentait à cette date 11% des émissions mondiales de GES, à comparer à 16 % pour les Etats-Unis et 24 % pour la Chine.

² La France émet 5,5 t de CO₂ par habitant et par an, contre 6,2 pour la Chine, 8 pour le Royaume-Uni, 9,4 pour l'Allemagne et 16,5 pour les Etats-Unis (chiffres 2013). C'est le résultat notamment d'une production d'électricité bas carbone (36 gCO₂/kWh contre 290 gCO₂/kWh en moyenne dans l'Union Européenne) qui fait de la France l'un des six pays dans le monde ayant déjà atteint, et même largement dépassé, l'objectif de plus de 80% d'électricité bas carbone d'ici 2050 recommandé par le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts pour le Climat) dans son dernier rapport aux gouvernements en vue de la COP 21.

³ Délocalisations et déplacements de la production mondiale dans des pays conduisant de moindres efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et offrant ainsi un avantage compétitif en terme de coûts de l'énergie.

⁴ Mécanismes introduits dans le protocole de Kyoto, conçus pour réduire les coûts engendrés par la réduction des émissions imposée aux Etats et faciliter leur mise en œuvre : un pays industrialisé pourra par exemple contribuer à ses objectifs via un projet qui réduit les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire d'un pays en développement.

⁵ de 52,6% en 2001 à 46,2% en 2011



www.conseil-national-industrie.gouv.fr